

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 07-11019 / 101251  
Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel  
tous les secteurs liés à la production: fabrication, préfabrication, assurance qualité (PQA), service technique, secteur nettoyage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
660 H, 60 F  
09.01.2008–30.01.2011 (Renouvellement)
- 07-11027 / 109326  
DePuy ACE Sàrl, 2400 Le Locle  
production – département: CNC, polissage, anodisation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
51 H  
09.01.2008–30.01.2011 (Renouvellement)
- 07-11040 / 101165  
FKG Dentaire SA, 2322 Le Crêt-du-Locele  
ateliers: CNC, Finition / torsadage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
17 H  
03.09.2007–30.09.2010 (Modification)
- 07-11058 / 100032  
Villars Maître Chocolatier SA, 1701 Fribourg  
production chocolaterie  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 H, 42 F  
30.01.2008–29.01.2011 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 07-11021 / 101974  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier  
décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
01.01.2008–31.12.2010 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 07-11015 / 100561  
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe  
secteur des sandwiches  
besoins spéciaux de consommation  
4 H, 37 F  
26.12.2007–31.12.2010 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 07-11018 / 101744  
Benteler Automotive SA, 2882 St-Ursanne  
ligne de production PRECIALP  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.01.2008–30.06.2008 (Renouvellement)
- 07-11053 / 100043  
ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly  
tunnel de fabrication N° 4: fabrication de films et papiers photosensibles, préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
60 H  
01.09.2007–31.08.2010 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10817 / 108620  
Fromco SA Moudon, 1510 Moudon  
soins  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 H  
17.09.2006–30.09.2009 (Modification)
- 07-10903 / 102048  
Sedirep SA, 1227 Carouge GE  
nettoyage et dégraissage industriel de ventilation sur tout le territoire suisse  
besoins spéciaux de consommation  
8 H  
16.01.2008–31.12.2010 (Renouvellement)
- 07-10905 / 101743  
vonRoll casting (rondez) sa, 2800 Delémont  
production, parachèvement, usinage BETEC, maintenance  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
260 H, 15 F  
14.11.2007–30.11.2010 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10917 / 100721  
Schenk SA, 1180 Rolle  
stérilisation et préparation des installations de production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
05.12.2007–31.12.2010 (Renouvellement)
- 07-10919 / 100795  
La Plâtrière SA, 3977 Granges VS  
fabrication du plâtre, production des carreaux et surveillance des fours de séchage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
31 H  
05.11.2007–30.11.2010 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17, 19 et 28 LTr)

- Autorisation globale pour les travailleurs des cliniques et hôpitaux dans toute la Suisse  
Cliniques et hôpitaux  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
01.01.2008–31.12.2008 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 07-10912 / 101024  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon  
maintenance des infrastructures  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
1 H  
01.12.2007–31.12.2010 (Nouveau permis)

**Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 07-10918 / 111142  
Wella Suisse GmbH, 1400 Yverdon-les-Bains  
Cours de formations et séminaires pour coiffeurs et coiffeuses.  
besoins spéciaux de consommation  
1 H, 1 F  
01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

18 décembre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.2007
Date	
Data	
Seite	8040-8043
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 222

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.